

REPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE L'AIN
Arrondissement de BELLEY - Canton d'AMBERIEU EN BUGEY



COMMUNE D'AMBUTRIX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE PUBLIQUE DU 10 FEVRIER 2022

N : 2022/7

NOMBRE		VOTE	
De conseillers en exercice :	15	de voix « pour »	12
De présents :	13	de voix « contre »	1
D'absents :	2	d'abstention	0
D'excusés avec pouvoir :	0		
De votants :	13		

Date de convocation : le 03/02/2022

OBJET :

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES A COMPTER DU 01/09/2022

L'an deux mille vingt deux, le dix février,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMBUTRIX, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur DELOFFRE Dominique, Maire,

Membres présents : BROUSSE Hélène – DAMIANS Norbert – PERRET Cécile – JOBEZ Jean-Claude – LAZZARO Olivier – LAFON Patrick – FLAMANT Sébastien – BOUFFLERS Myriam – MOREL Jean-Baptiste – FOURNET Alain – APAYDIN Kadir – NICOU Olivier – RAÏ Emilie

Membres absents : LAGADEC Christelle - MOREL Jean-Baptiste

Secrétaire de séance : Mme PERRET

Rapporteur : M. DELOFFRE

Monsieur le Maire explique que depuis la réouverture de la salle des fêtes en octobre 2016, les prix de location n'ont pas évolué.

La salle est très utilisée par les associations de la commune la semaine et par les particuliers le week end. Le Maire souhaite poursuivre cette occupation dans les meilleures conditions.

Néanmoins, il propose une revalorisation des tarifs de location à compter du 01.09.2022 de la manière suivante :

Associations Communales	Tarifs actuels	Tarifs à compter du 01/09/2022
1er week end de location	gratuit	gratuit
2ème week end de location	gratuit	gratuit
A partir du 3ème week end de location	100.00 €	130.00€

L'année débute le 1er/09 et se termine le 31/08

Particuliers butriens	Tarifs actuels	Tarifs à compter du 01/09/2022
week end du samedi 8h00 au lundi 8h00	400.00 €	450.00€
1 journée (samedi ou dimanche) 8h00 - 20h00	200.00 €	250.00€
Remise des clés le vendredi veille de location dès 20h00 (en supplément de la location)	-	50.00€ supplémentaires
Particuliers butriens et entreprises butriennes		
1 journée en semaine (lundi à vendredi) de 8h00 à 20h00	100.00 €	130.00€

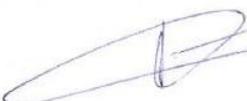
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE la nouvelle grille tarifaire de mise à disposition de la salle des fêtes à compter du 01/09/2022.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,
Dominique DELOFFRE



Transmis en Sous Préfecture le
Reçu le
Compte rendu affiché le